

**Compte Rendu
Conseil Communautaire
Séance du 14 janvier 2010**

Étaient Présents

| | |
|-----------------------------------|--|
| <i>Bourgueil</i> | : Mrs GAILLARD, JUNGES, MIRAND et Mme RIGUET |
| <i>Benais</i> | : Mmes RIOCREUX et FRAISSE |
| <i>Chouzé sur Loire</i> | : Mrs THIBAUT, BARRE et CROUVIZIER |
| <i>La Chapelle sur Loire</i> | : Mr PINARD et Mme FOUQUET |
| <i>Continvoir</i> | : Mrs RENIER et GRANDEMANGE |
| <i>Gizeux</i> | : Mrs BEAUPIED et De LAFFON |
| <i>Ingrandes de Touraine</i> | : Mrs AMBRUGEAT et GOURBILLON |
| <i>Restigné</i> | : Mme GALBRUN et Mr BESNIER |
| <i>Saint Nicolas de Bourgueil</i> | : Mrs COUSSEAU et GOURDON |

Absents excusés

| | |
|--------------------------------|-------------|
| <i>Continvoir</i> | : Mme CAMUS |
| <i>Ingrandes de Touraine</i> | : Mr MUREAU |
| <i>St Nicolas de Bourgueil</i> | : Mr CORNET |

Secrétaire de séance

Madame RIOCREUX

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II – ABATTOIR DE BOURGUEIL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Monsieur De L'Hommeau, gérant de la Sté SCI L'Abattoir, avait fait savoir par courrier qu'il cessait son activité d'abattage à Bourgueil, et ce avec effet du 1^{er} Janvier 2010 ; de ce fait, il avait donc décidé de mettre fin au crédit bail établi entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et la Sté SCI L'Abattoir dont il était le gérant.

Monsieur le Président confirme ensuite à l'assemblée que des éleveurs souhaitent reprendre cette activité d'abattage, ils ont d'ailleurs créé à cet effet une association dénommée « Association des utilisateurs de l'abattoir de Bourgueil ».

Monsieur LEFORT, Président de cette association, a fait savoir que le projet de poursuite de l'activité d'abattage à Bourgueil avait fait l'objet de plusieurs réunions avec les services de la Direction Départementale des Services Vétérinaires, et aujourd'hui, toutes les conditions techniques et financières étaient réunies pour permettre le redémarrage de cette activité.

Monsieur LEFORT sollicite donc la Communauté de Communes pour une mise à disposition des locaux sous forme de location.

Monsieur GAILLARD tient à souligner que si le Conseil Communautaire réserve une suite favorable à cette demande de location, il faudra prendre en compte l'état actuel des locaux qui nécessiteront quelques aménagements pour être opérationnels.

L'assemblée,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

1) S'agissant de la demande de location

VU l'intérêt de pouvoir contribuer au maintien d'une activité d'abattage dans le Bourgueillois,

VU la demande de location présentée par l'association des utilisateurs de l'abattoir de Bourgueil,

CONSIDERANT que la Direction Départementale des Services Vétérinaires est favorable à la poursuite de l'activité d'abattage au vu des engagements qui ont été pris par l'association, présidée par Monsieur LEFORT,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette demande de location,

DECIDE de louer à compter du 25 janvier 2010 l'ensemble des locaux affectés à l'activité d'abattage, à l'association sus visée,

FIXE le montant du loyer mensuel à 750,00 euros HT, et précise, compte tenu des aménagements à réaliser par l'occupant, pour rendre cet outil de travail opérationnel, que la date d'effet de mise en recouvrement du loyer commencera à courir à compter du 1^{er} juillet 2010,

AUTORISE le Président à signer le contrat de location, établi pour une durée d'un an renouvelable.

2) Concernant la fin du crédit bail

VU la demande de résiliation du crédit bail sollicitée sous forme d'accord à l'amiable par Monsieur Anthony De L'Hommeau, gérant de la Sté SCI L'Abattoir,

VU l'intérêt de pouvoir relouer rapidement les locaux pour favoriser le redémarrage de l'activité,

ACCEPTE, à l'unanimité, la demande de résiliation du crédit bail formulée par Monsieur De L'Hommeau, sans contre partie financière, pour l'une ou l'autre des deux parties,

S'ENGAGE à inscrire au budget 2010 de la Communauté de Communes, les crédits permettant de réaliser les opérations d'ordre nécessaires pour solder le crédit bail.

Monsieur GAILLARD profite de cette question pour rappeler la vétusté des locaux et la nécessité de faire vérifier rapidement, par un organisme agréé, toute l'installation électrique et gaz.

III – PARC D'ACTIVITES DE BOURGUEIL – LOCATION D'UN TERRAIN

Monsieur BARRE, Vice Président en charge du Développement Economique, rappelle à l'assemblée que suivant délibération en date du 14 octobre 2009, le Conseil Communautaire avait émis un avis favorable pour louer à Monsieur MARCADIER, pour le compte de la société LOCAT'M, une parcelle située dans le Parc d'Activités de Bourgueil ; il s'agit du terrain cadastré section F n° 1545.

Le coût de la location avait été fixé à 250,00 €uros HT mensuel, avec date d'effet du 1^{er} octobre 2009.

Pour des raisons qui ne lui sont pas imputables, l'intéressé n'a pas lancé comme prévu, à la date du 1^{er} octobre 2009, son activité de location de matériels divers.

Aujourd'hui, tous les éléments indispensables pour le démarrage de son entreprise sont réunis, il est donc proposé à l'assemblée de faire débiter le bail de location avec effet du 1^{er} février 2010.

Le Conseil Communautaire est ensuite invité à se prononcer sur cette proposition.

L'assemblée,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BARRE,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer au 1^{er} février 2010 la date de démarrage du bail de location qui sera conclu entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et la société LOCAT'M, représentée par Monsieur MARCADIER Jean François,

RAPPELLE que la rédaction de ce bail a été confiée à Maître DESPINS, notaire associé à Bourgueil,

AUTORISE le Président à signer l'acte notarié correspondant.

Monsieur BARRE tient à remercier la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui s'est beaucoup investie dans ce projet.

Monsieur COUSSEAU souligne la nécessité maintenant de faire procéder à des aménagements tels que la réfection de la clôture et la remise en état du sol.

IV – PARTICIPATION AU DISPOSITIF TOURAINE CHINONNAIS INITIATIVE

Monsieur BARRE, Vice Président en charge du Développement Economique, rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil participe dorénavant au dispositif Touraine Chinonais Initiative, en lieu et place des Communes membres.

Il rappelle également que cette association a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux, en accordant un prêt sans garanties, ni intérêts.

Il précise que la collectivité concernée par le lieu d'implantation de l'entreprise doit apporter à Touraine Chinonais Initiative, son soutien financier pour l'octroi d'une subvention correspondant à 10% du montant du prêt accordé.

Il souligne qu'un prêt de 5 000,00 €uros a été accordé à Monsieur Alexis PINAUD, créateur d'entreprise, implanté sur la Commune de Bourgueil, et il propose à l'assemblée de verser à Touraine Chinonais Initiative une subvention de 500,00 €uros, correspondant à 10% du montant du prêt sus visé.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BARRE,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition,

DECIDE de verser à Touraine Chinonais Initiative une subvention de 500,00 €uros,

PRECISE que ce versement est conditionné à la production d'un justificatif de la part de Touraine Chinonais Initiative, prouvant que le porteur du projet a bien obtenu un accord de la banque pour le financement principal de son projet,

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires.

V – APPROBATION DES PROJETS DE STATUTS CONSTITUTIFS DE L'ASSOCIATION DES OFFICES DE TOURISME DU PAYS DU CHINONNAIS ET DU VAL DE L'INDRE

Madame FOUQUET, Vice Présidente en charge du Tourisme, fait part à l'assemblée d'un projet de création d'association régie par la *loi du 1^{er} Juillet 1901*, à l'initiative des Offices de Tourisme du Pays du Chinonais et du Val de l'Indre.

Cette future association, qui aura comme titre « Union des Offices de Tourisme du Pays du Chinonais et du Val de l'Indre », aura pour objectifs de structurer la destination touristique des territoires nommés ci-dessus, par le biais de la mise en place concertée d'outils et d'actions de promotion et de communication. Les actions seront décidées et financées par l'ensemble des Offices de Tourisme du Pays du Chinonais et du Val de l'Indre, dans le cadre d'une mutualisation des moyens humains et financiers des opérations menées.

Après avoir largement détaillé le contenu du projet de statuts dont chaque Conseiller Communautaire avait été destinataire, Madame FOUQUET propose à l'assemblée de se prononcer sur ce document.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame FOUQUET,

APPROUVE, à l'unanimité, le projet de statuts constitutifs de l'association des Offices de Tourisme du Pays du Chinonais et du Val de l'Indre,

AUTORISE l'Office de Tourisme du Pays de Bourgueil à intégrer cette association,

SOULIGNE que ce projet de statuts a été joint à la délibération envoyée en sous-préfecture.

VI – COMPETENCE ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que lors de la dernière modification statutaire, le Conseil Communautaire avait décidé de prendre la compétence « organisation de l'élimination et de la valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés ».

Pour exercer cette compétence, la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil a adhéré au SMIPE Val Touraine Anjou.

Cette modification des statuts a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2009.

Le SMIPE Val Touraine Anjou a du apporter une modification à ses statuts, qui a été entérinée par un arrêté inter préfectoral en date du 13 novembre 2009.

La Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, au titre de la représentation des communes qui la composent, fait partie dorénavant des collectivités qui composent le SMIPE Val Touraine Anjou.

A cet effet, il propose à l'assemblée de désigner les personnes qui seront appelées à siéger au SMIPE.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Après un vote à bulletin secret,

DESIGNE les personnes suivantes, pour siéger au SMIPE Val Touraine Anjou :

| | |
|-------------------------|--|
| BENAI | Mr POTIRON Thierry Mme RIOCREUX Stéphanie Mme DEZE Françoise Mr GILBERTON Luc |
| BOURGUEIL | Mme PITAULT Sylvette Mr PIEDOUE Jacques Mme LEROYER Nadine Mr BARANGER Benoît |
| CHOUZE SUR LOIRE | Mr MARGOTTEAU Pierre Mr CESBRON Michel Mr MOREAU René Mr TISON Jean-Pierre |

| | |
|-----------------------------------|--|
| CONTINVOIR | Mme CAMUS Elizabeth Mr CAMUS Gérard Mr GRANDEMANGE François Mr DEMAY Marc |
| GIZEUX | Mr PERROUX Joël Mr NEVOIT Patrick Mme BEAUPIED Mireille Mme LOISEAUX Marylène |
| INGRANDES-DE-TOURAINES | Mr DELALANDE André Mr GOURBILLON Joël Mr AMBRUGEAT José Mme BOURDIN Malvina |
| LA CHAPELLE SUR LOIRE | Mr LAMBERT Pierre Mr GALET Philippe Mme GALET Florence Mr MOISAN Claude |
| RESTIGNE | Mr ARNAULT Claude Mr HENRY Patrice Mr BEAURAIN Gérard Mr GOURDON François |
| SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL | Mr COUSSEAU Christel Mme BOIREAU Karine Mr WILLES Mark Mr MABILEAU Philippe |

VII – LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS PLACE DU PICARD A BOURGUEIL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil dispose, rue du Picard à Bourgueil, de quatre logements sociaux, avec des parties communes, dont l'entretien est assuré par ses propres soins.

Elle précise qu'actuellement, chaque contrat de location prévoit le remboursement, par le locataire, des frais d'entretien des parties communes.

Toutefois, il est indiqué dans chaque contrat un montant qui ne correspond pas exactement aux frais engagés ; il apparaîtrait donc judicieux de pouvoir répercuter auprès des intéressés le montant des dépenses réellement supportées par la Collectivité.

A cet effet, il propose au Conseil Communautaire de passer un avenant à chaque contrat de location en cours de validité, afin qu'il soit précisé que dorénavant, la Collectivité répercutera auprès des intéressés les dépenses réellement supportées par la Communauté de Communes, au vu d'un état détaillé des sommes engagées.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition, et

AUTORISE le Président à signer les avenants correspondants.

VIII – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Président souligne que le Conseil Général d'Indre et Loire a fait savoir, par courrier en date du 21 décembre 2009, qu'un comité directeur sera spécifiquement créé pour assurer la pérennité du dispositif Fonds de Solidarité Logement.

Ce comité, sous la présidence du Conseil Général d'Indre et Loire, associera les partenaires contribuant au financement du F.S.L. ainsi que le CIL Val de Loire, l'Agence Locale de l'Energie, des représentants des bailleurs privés, un représentant des services de l'Etat au titre du PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Démunies).

Monsieur JUNGES précise que ce fonds permet d'aider des familles en difficulté face à des dépenses concernant, par exemple, l'eau et l'électricité.

Afin de pouvoir installer ce comité, la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil est invitée à désigner un représentant qui sera appelé à y siéger.

A cet effet, le Président invite l'assemblée à procéder à cette désignation.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Après un vote à bulletin secret

DESIGNE Madame Stéphanie RIOCREUX au sein du comité directeur qui va être créé spécifiquement dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement.

IX – RENOUELEMENT D'UN BAIL DE LOCATION AU PROFIT DE LA STE SOLS PRO SERVICES – PARC D'ACTIVITES DE BENAIS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que suivant délibération en date du 10 septembre 2009, le Conseil Communautaire avait décidé de faire établir un nouveau bail de location au profit de la société SOLS PRO SERVICES, installée dans le Parc d'Activités de Benais ; étant précisé que la rédaction du document, non finalisée à ce jour, a été confiée à Maître GAILLARD, notaire associé à Bourgueil.

Monsieur DELAUNAY, responsable de la Sté SOLS PRO SERVICES vient de faire savoir qu'il souhaitait mettre fin à cette location à compter du 1^{er} Janvier 2011, car il souhaite s'orienter vers une acquisition foncière.

Le Président propose donc à l'assemblée de prendre en compte le souhait de Monsieur DELAUNAY, et d'établir pour la période concernée par l'occupation des locaux, un contrat administratif.

L'assemblée,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU le courrier adressé par Monsieur DELAUNAY, gérant de la Société SOLS PRO SERVICES,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition, et

AUTORISE le Président à signer le contrat de location à intervenir.

X – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

↳- Aménagement de locaux pour les services de la Trésorerie

L'assemblée est informée de l'octroi, au profit de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, d'une subvention de 14 000,00 €uros au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes Rurales.

Tour de table

Madame RIOCREUX

- Diagnostic social

Elle commente les démarches actuellement en cours.

- Relais Services Publics

Elle fait part de l'avancement du dossier.

- Construction d'un pôle multi accueil

Le chantier, arrêté pendant une quinzaine de jours suite aux intempéries, devrait redémarrer prochainement. Le planning des travaux devra être réactualisé.

Madame RIGUET

Elle fait part d'un concert de Jazz à Bourgueil le 31 janvier 2010.

Monsieur BARRE

- Etude de faisabilité d'une Zone d'Aménagement Concertée à Bourgueil

Il commente les différentes étapes qui seront mises en place, à savoir :

↳ Rappel de la procédure ZAC

▪ Etape n° 1 : La phase de faisabilité – Politique : durée 6 mois

- Programme d'affectation (répartition artisanale – commerciale)
- Périmètre d'étude
- Bilan économique
- Modalités de la concertation

▪ Etape n° 2 : La phase de création – Administrative (juridique) : durée 7 à 8 mois

- Projet d'aménagement
- Plan de situation
- Etude d'impact

▪ Etape n° 3 : La phase de réalisation – Technique

- Programme des équipements publics
- Programme global des constructions
- Modalités prévisionnelles de financement

A l'issue de chacune de ces étapes, le Conseil Communautaire sera appelé à se prononcer.

Il commente une visite des 3 sites retenus avec le cabinet SIAM CENTRE, et fait part d'une première réunion du groupe de pilotage.

Une rencontre avec les porteurs de projets a été également programmée.

Madame FOUQUET

- Convention d'objectif avec l'Office de Tourisme

Madame FOUQUET précise que cette convention arrive à son terme. Une reconduction sera proposée à l'assemblée le moment venu.

Monsieur AMBRUGEAT

- Animaux errants

Il souligne que le contrat passé avec la société DOG PROTECTION est arrivé à son terme.

Cette société a donc proposé un renouvellement aux communes concernées.

Il souligne son inquiétude vis-à-vis du nouveau contenu du contrat qui comporte notamment des augmentations de tarifs assez élevées.

Monsieur COUSSEAU se propose de faire « remonter » l'information auprès du responsable de cette société.

Monsieur COUSSEAU

- Trésorerie de Bourgueil

Il précise que les travaux d'aménagement de locaux pour la nouvelle Trésorerie devraient démarrer en Mars 2010.

Quelques travaux complémentaires seront nécessaires pour assurer une meilleure isolation (changement de certaines fenêtres).



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h20.

Fait à Bourgueil, le 27 janvier 2010.

Le Président,

Jacques GAILLARD